

DPAA.OPT.AN.28/1/82
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SOCIALE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

//, EXEY N° 82/628 /MEN.DGAS.DPAA.SP.P3

portant promotion des professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1980.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

✓ I S A :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 8067/TP du 24.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/TP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/TP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/TP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies créées par la loi 15/62/TP du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/196/TP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 64/155/TP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/TP-TP du 20.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/194 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 82/628/MEN.DGAS.DPAA.SP.P3 du 29/6/82 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 des professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo .

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1980 les professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSC = néant.

AU 2° ECHELON :

- ADZABI François	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- ABANDZOUNOU Pierre Ernest	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- BADI Henri	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- BAKALA Raymond	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- BAKANA OUBATTA Jacques	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- BANZI Albert	p/c du 19.6.81	en service à B/ville
- BAYOUVOULA Augustin	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- BEMBA Jean Pierre	p/c du 3.4.81	en service à la Bouenza
- BIOUA MAMPASSI Raymond	p/c du 10.6.81	en service à B/ville
- BITEBO Albert	p/c du 30.5.81	en service à B/ville
- BIYOUDE Gabriel	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- DIABANGOUAYA Célestin	p/c du 17.4.81	en service à B/ville
- DINEBO Antoinette	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- DZONDHAULT Gaston	p/c du 1.4.81	en service à B/ville
- GONDO MAHOUNGOU	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- GOTIENNE Henri Blaise	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- MISSAKIMI Marcel	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- GOUNGOU Albert	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- IBICU Gilbert	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- KANI Martial Mathieu	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- KINZONZI David	p/c du 3.4.81	en service à Pool
- KIVOULE Marcel	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- KOUYA Félix	p/c du 28.3.81	en service à B/ville
- KOMBO-KOMBO François	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- LONGNGE Edouard	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- LOUZOLO Charles	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- MAHOUKOU Christian Bienvenu	p/c du 15.4.81	en service à B/ville
- MALONGA Gaston	p/c du 3.4.81	en service à Pointe-Noire
- MOKOULA Pierre Hilaire	p/c du 3.4.81	en service à Pointe-Noire
- MEISSI Michel	p/c du 3.4.81	en service à la Bouenza
- MPOUNZA Marcel	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- MOUANDA René	p/c du 4.4.81	en service à B/ville
- MOUNDZIA Michel	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- MOUSSANZAMBI née MDCUMBA Marie	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- NDAKI Félix	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- NDIENGUITA Adolphe	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- NDJIAT Albert	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- NGANI MBIMA Joseph	p/c du 30.5.81	en service à B/ville
- NGOLO Michel	p/c du 24.4.81	en service à B/ville
- NGOMA Jean Jeannot	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- GUIE Victor	p/c du 2.5.81	en service à Pointe-Noire
- NIMBI Eugène	p/c du 12.5.81	en service à B/ville
- NKOUKA Anselme	p/c du 3.4.81	en service à Pointe-Noire
- NKOUTOU Albert	p/c du 3.4.81	en service à Pointe-Noire
- NZEBELE René	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- OKOMBI Alphonse	p/c du 14.4.81	en service à B/ville
- OUADZIOUOLOU Daniel	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- OUAMBA Thomas	p/c du 4.4.81	en service à Makoua
- SINGOU Philippe	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- TABA-GOMA Jean Félix	p/c du 3.4.81	en service à B/ville
- NGANFOUR Jean Marie	p/c du 3.4.81	en service à B/ville

AU 2° ECHELON (Suite)

- MATONDOT née BABINDAMANA Angèle	P/c du 3.4.81 en sce à France
- MATONDOT Jean Baptiste	P/c du 3.4.81 en sce à Brazzaville
- MAMDOU Albert	P/c du 4.4.81 en sce à B/ville
- MBEKOKO Roger Patrice	P/c du 20.3.81 en sce à B/ville
- M.LANDA Paul	P/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- HOMDESSA Josué	P/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- TSINA Alphonse	P/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- NGOULOUDI JEAN Florent	P/c du 25.4.81 en sce à B/ville

AU 3° ECHELON

- GASSIE Nicolas	P/c du 3.4.81 en sce dans les Plateaux
- GAMBOU Augusto	P/c du 6.5.81 en sce à B/ville
- KIMDEMDE Augusto	P/c du 28.5.81 en sce à B/ville
- LOUFUA Pierre	P/c du 3.4.81 en sce à B/ville
- KINOUANI Jean Bernard	P/c du 3.6.81 en sce à B/ville
- MOUZADAKANI Fidèle	P/c du 3.4.81 en sce à B/ville
- MOUELE Marcel	P/c du 1.4.81 en sce à B/ville
- NKOTE Marcel	P/c du 1.4.81 en sce à B/ville
- PEA Jean	P/c du 4.4.81 en sce à B/ville
- NGOUSSOU Iemnon Pierre	P/c du 3.4.81 en sce à B/ville

AU 4EME ECHELON

- NGANGA Benoît	P/c du 3.4.81 en sce à B/ville
- SINGHA Joseph	P/c du 8.4.81 en sce à Makoua

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 29 JUIN 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

A. NDINGA-CBA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-
LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossetoumba LEKOUNZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....2	DCF.....2	DOSSIERS...225
MEN.....2	FETRASSEIC...2	ARCHIVES....4
DPAA.....5	UJSC.....2	
DGAS.....2	D/COURRIER...10	
DFP.....75	DRE.....10	
DB.....2	INTERESSES...75	